



**Ensemble et bien logé!**

# Ensemble et bien logé!

Mise en contexte

Pinsonnault, Marie-Soleil

---

## « Ensemble et bien logé! »

### Contexte et définitions

Soutenue financièrement par le [Fonds québécois d'initiatives sociales \(FQIS\)](#)<sup>1</sup>, « Ensemble et bien logé! » est une initiative régionale concertée qui vise à répondre à une priorité mauricienne : l'habitation<sup>2</sup>. Le logement étant un déterminant majeur des conditions de vie des populations, le projet s'adresse particulièrement aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Issu d'un exercice de réflexion basé sur les constats du [Portrait de l'habitation en Mauricie \(2010\)](#) et mené par le [comité régional en habitation](#) du Consortium en développement social de la Mauricie, le projet « Ensemble et bien logé! » concerne plus particulièrement un enjeu commun à tous les territoires : la salubrité intérieure des habitations.

La salubrité réfère ici à un concept global<sup>3</sup> défini par la présence d'un ensemble de conditions sanitaires de base, soit :

- Un système de chauffage adéquat et sécuritaire;
- L'accès intérieur à l'eau potable;
- La réfrigération des aliments;
- Un espace suffisant pour éviter le surpeuplement;
- Des équipements sanitaires hygiéniques.

L'insalubrité d'une habitation peut donc être causée par l'absence de l'une ou de plusieurs de ces conditions, mais elle peut également être due à la présence de facteurs de risque reconnus pour la santé des occupants. Parmi les facteurs en milieu intérieur, on retient les contaminants biologiques (ex. : moisissures, vermines, etc.) et chimiques (ex. : monoxyde de carbone, solvants, etc.) ainsi que les risques liés à la sécurité (ex. : encombrement excessif, risques électriques et d'incendie, etc.). L'insalubrité d'une habitation peut porter atteinte à la santé de ses occupants et même affecter la santé des voisins, et ce, tant et aussi longtemps que la situation n'est pas corrigée.

### Insalubrité et santé

Les problèmes de santé associés à l'insalubrité dépendent de plusieurs facteurs dont la nature et la concentration des contaminants, la durée de l'exposition ainsi que l'état de santé, l'âge, les prédispositions génétiques et les habitudes de vie (par exemple, le tabagisme) des personnes exposées. Les effets sur la santé liés à la présence de contaminants dans une habitation peuvent se traduire, entre autres, par des phénomènes allergiques, irritatifs, infectieux et par une toxicité aiguë (ex. : intoxication) ou chronique (ex. : cancer). Ces impacts seront d'autant

<sup>1</sup> La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie a été mandatée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la gestion du FQIS.

<sup>2</sup> Lors des consultations qui ont eu lieu en Mauricie afin de faciliter l'élaboration du plan d'action régional produit dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS), l'habitation est ressortie comme une priorité régionale. Associé au PAGSIS, le FQIS a été institué en tant qu'outil financier afin de soutenir la réalisation de projets, d'actions et de mesures reliés aux priorités identifiées et contribuant à atteindre les buts fixés par le PAGSIS.

<sup>3</sup> MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur et la salubrité dans l'habitation québécoise*, Québec, 2001, 171 p. Site Internet : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2001/01-208.pdf>

plus importants que l'exposition et la vulnérabilité des personnes exposées seront élevées. Toutefois, ces problèmes de santé ont généralement plusieurs causes et il est souvent difficile d'attribuer un problème de santé spécifique aux contaminants de l'air.

### **Insalubrité et considérations sociales et économiques**

Aux effets sur la santé de l'insalubrité s'ajoutent des problèmes socio-économiques directs et indirects pour les personnes et les communautés touchées, qu'il s'agisse du recul des conditions de vie, de l'exclusion sociale ou encore de l'augmentation du taux d'inoccupation des logements. Au surplus, la présence d'habitations insalubres peut avoir un effet d'entraînement social sur tout un quartier, favorisant ainsi une image négative de celui-ci.

### **Intervention : prévenir et améliorer**

Il est heureusement possible d'agir et de prévenir l'insalubrité. Plusieurs interventions peuvent être préconisées selon la source (l'occupant ou le bâtiment) du problème et selon que l'on agit pour prévenir ou corriger la situation. Ainsi, on pourra sensibiliser les acteurs concernés, les informer des meilleures pratiques, dépister et encadrer les personnes vulnérables pour prévenir. Pour corriger, plusieurs options se présentent : appliquer des mesures coercitives, rénover les habitations ou encore réaliser des interventions pour favoriser un retour à la santé.

## **« Ensemble et bien logé! » : mettre les assises de l'action intersectorielle**

Dans le cadre du projet « Ensemble et bien logé! » démarré en janvier 2014, l'angle retenu pour agir sur la problématique d'insalubrité est celui de l'action intersectorielle, élément essentiel aux interventions efficaces. En effet, différents partenaires impliqués auprès des personnes aux prises avec cette problématique ont soulevé la présence d'une « zone grise » entre les limites d'intervention de chacun des acteurs qui peut faire en sorte que les situations d'insalubrité se révèlent l'affaire de tous et de personne à la fois. La démarche vise ainsi à répondre aux deux interrogations suivantes :

- **Quels sont les rôles et les responsabilités des acteurs impliqués en salubrité des habitations en Mauricie?**
- **Comment peut-on faciliter la collaboration intersectorielle entre ceux-ci aux plans territorial et régional afin de susciter des actions concertées en matière de salubrité des habitations?**

Le projet « Ensemble et bien logé! » vise donc à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables grâce à une meilleure concertation entre les acteurs concernés par la salubrité des habitations en Mauricie. Il s'inscrit ainsi dans une approche de développement des communautés et de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec est l'agent promoteur du projet et supervise la ressource humaine engagée pour la coordination de celui-ci. La ressource mettra en œuvre, en collaboration avec le comité régional en habitation et le

comité-conseil du projet, une diversité de moyens pour amorcer la mobilisation des acteurs concernés d'ici à l'échéance du projet en septembre 2015. Les moyens sont déclinés en trois grands axes d'action, soit la collaboration intersectorielle, le transfert de connaissances et l'accès à l'information.

Ainsi, des états de situation de la problématique sur chacun des territoires seront réalisés sous un mode participatif avec les parties prenantes. Les constats qui ressortiront de ces derniers serviront à mobiliser les acteurs au sein d'instances territoriales. Par la suite, le projet favorisera le partage d'outils et la circulation de l'information en lien avec la salubrité des habitations. Enfin, un guichet unique, qui prendra la forme déterminée en collaboration avec les partenaires territoriaux, sera mis sur pied afin de faciliter l'accès à l'information pour les citoyens.